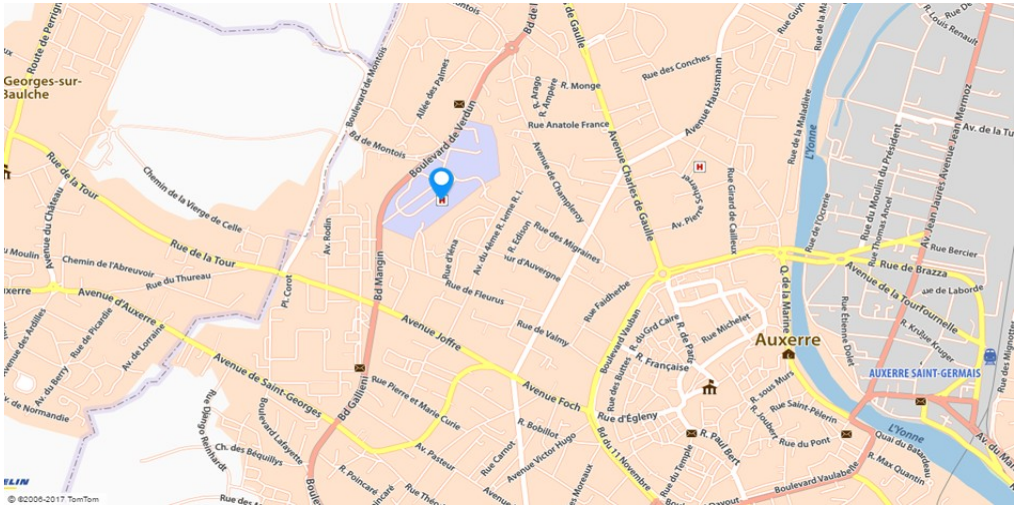
DIPLOME

Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV (niveau baccalauréat)** est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS).

SUITE DE PARCOURS

Infirmier si plus de 3 ans d'exercice en tant qu'AS, auxiliaire de puériculture, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, divers diplômes universitaires.



Contact
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
2 Boulevard de Verdun
BP 69
89011 AUXERRE CEDEX
☎ 03 86 48 47 17
03 86 48 47 44
Mail : ifas@ch-auxerre.fr
https://ifsi-ifas-auxerre-tonnerre.fr/
www.ght-unyon.fr
SIRET : 268 900 057 00061
N° Act : Z2689P000889
APE : 8542



GROUPEMENT HOSPITALIER unyon CH D'AUXERRE

Mis à jour 30/10/2026

IFSI IFAS
Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants | AUXERRE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

FORMATION AIDE SOIGNANT EN CURSUS PARTIEL

Diplôme d'Etat certifié par le Ministère du travail, de la santé et des solidarités—Code RNCP 40692
Vous êtes titulaire d'un BAC PRO ASSP

L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 40 élèves .

☛**Taux d'obtention du diplôme 2026 (session juillet 2026): 100 %**

Le pourcentage du taux de réussite est calculé à partir du nombre d'élèves reçu sur l'ensemble des élèves présentés au jury de juillet 2026.

☛**Taux de satisfaction global des stagiaires 2026: 91 %**

☛**Taux d'abandon 2026: 23 % (43 élèves 10 abandons = 33 élèves)**

CONDITIONS D'ACCES

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'y a pas de limite d'âge supérieur)
- Être titulaire d'un BAC ASSP

Vous pouvez rentrer soit en formation initiale, soit en formation professionnelle continue, soit en apprentissage avec le CFA sanitaire et social de Dijon.

EPREUVE DE SELECTION AUXERRE / TONNERRE

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite, le dossier est à télécharger sur le site de l'IFSI-IFAS d'Auxerre (https://ifsi-ifas-auxerre-tonnerre.fr/)

La sélection des candidats est effectuée par un jury (un formateur et un aide-soignant) sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant .

DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Vaccination schéma Hépatite B : 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)

FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à 3 942 euros .Ils peuvent être pris en charge par différents types d'organismes en fonction de votre statut.

Les élèves doivent s'acquitter des droits d'inscription d'un montant de **184 euros** hormis les promotions professionnelles.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: **ifas@ch-auxerre.fr**

DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

- 11 semaines d'enseignement théorique en cours: 371 H
- 10 semaines d'enseignement clinique en stage: 350 H

Soit un total de 721 H d'enseignement théorique et clinique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires d'un BAC PRO ASSP disposent d'un allègement de formation.

Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'élève sera apte à:

- ♦ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- ♦ Collaborer avec l'infirmière aux projets de soins personnalisés du patient dans le champ de ses compétences.
- ♦ Assurer des prises en soins adaptées à l'état de la personne (état de santé altéré en phase aigue ou stabilisé)
- ♦ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique au seins d'une équipe pluri-professionnelle.

LES MODALITES D'EVALUATION

A l'IFAS:

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8/20. L'élève peut redoubler une fois et a droit à deux sessions d'évaluation par année de formation.

En stage :

Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par un tuteur de stage. Au terme des stages, le bilan des acquisitions est soumis en CVAR (Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats) . Selon la décision de la CVAR, un stage de rattrapage peut-être envisagé

MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES



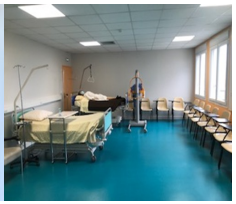
Centre de documentation



Salle informatique



Salle de cours



Salle de TP

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DES ELEVES

L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, cadres de santé et de divers intervenants (médecins, psychologues, aides-soignants, Kinésithérapeutes,…) qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

RESTAURATION

RELAIS H : dans le hall d'entrée du Centre Hospitalier d'Auxerre (aucune consommation ne peut être prise sur place hormis celles achetées au Relais)

SELF HOPITAL : Possibilité de se restaurer au self de l'hôpital.

ESPACE REPAS à l'I.F.S.I. : « Repas tiré du sac ».

